
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale externe

Métier

- Secteurs d'activité

L'inspecteur de l'action sanitaire et sociale est chargé, sous l'autorité des directeurs régionaux et départementaux des affaires sanitaires et sociales, de mettre en œuvre les politiques sanitaires, médico-sociales et sociales de l'Etat. Il apporte son concours à la mise en œuvre des politiques dont sont chargées les agences régionales de l'hospitalisation. Il est chargé de :

- * contrôler les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- * planifier, programmer et allouer les ressources à l'égard de ces établissements,
- * piloter, animer et contrôler les dispositifs de santé publique, d'intégration, d'insertion et de développement social,
- * évaluer les politiques publiques,
- * veiller à l'application de la législation et de la gestion des organismes de protection sociale,
- * animer des politiques interministérielles

- Diplôme reconnu

- Conditions de travail

- Perspectives de carrière

- Qualités requises

Rigueur, précision, honnêteté, discrétion.

- Conditions d'accès

ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de la fonction publique.

- Formation conseillée

Etudium vous aide à réussir votre concours :

- Délai de réception de votre test d'évaluation : 24h par mail et 48h par courrier postal
- Délai de correction : 3 jours par mail et une semaine par courrier postal. Chaque correction est effectuée par un expert du cadre d'emploi.
- Durée de formation : parcours de formation établi dès votre inscription en fonction de votre date de concours
- Garantie d'un programme personnalisé en fonction de votre niveau
- Suivi pédagogique assuré par des experts.